LETTRE D'INFORMATIONS
Mai 2020

Loupiacaises, Loupiacais,

Après 12 années au service de la commune, je m'adresse à vous en tant que Maire pour la dernière fois.

Issu du vote du 15 mars 2020, le nouveau conseil municipal sera enfin installé samedi 23 mai. Il comptera 3 élus de la liste "Loupiac au Cœur" que j'avais l'honneur de conduire et 12 élus de la Liste "Loupiac d'abord" qui a obtenu la majorité par 26 voix. Le nouveau Maire sera issu de cette liste.

Je siégerai donc au conseil, afin de défendre, avec mes colistiers, les acquis de ces 12 ans de mandat : un village ouvert et harmonieux, un village innovant, un village qui protège les plus faibles, un village qui défend une activité agricole saine et non polluante, un village qui prend soin de ses anciens et offre le meilleur à ses enfants, un village à la dynamique associative forte.

C'est dans cet esprit que les élus sortants ont géré les deux mois si particuliers qui viennent de s'écouler. Grâce à l'implication d'un personnel communal réduit mais dévoué à sa mission auprès du public, certains projets déjà engagés ont été poursuivis et l'activité a été maintenue.

Le CCAS a été très présent auprès des anciens. Le cimetière a été planté d'arbres choisis et disposés selon un plan précis. La deuxième serre a été montée au Jardin extraordinaire. La régie d'assainissement a surveillé la station de traitement des eaux usées et son réseau. Les masques ont été commandés. L'école a été préparée pour la reprise de l'accueil d'enfants. Les brebis ont travaillé. Les habitants touchés par les pluies diluviennes ont été soutenus. Et enfin, un arrêté pour rappeler les règles d'épandage des pesticides a été pris. Cette lettre en fait l'écho.

Je remercie les habitants de notre commune pour leur attitude citoyenne et la solidarité qui a existé dans le village pendant tout le confinement. Un seul regret, n'avoir reçu aucune proposition de la part des candidats de la liste "Loupiac d'abord" pour aider les élus dans la gestion quotidienne de cette période.

Pendant 12 ans, les élus de Loupiac qui m'entouraient ont été exemplaires. Ils m'ont aidé à assurer 24h/24 une mission de service public très prenante. Ils ont été d'une grande probité. Je les remercie pour tout ce qu'ils ont fait pour la commune.

Dorénavant, qu'il s'agisse d'inondations, de routes coupées par un arbre ou un éboulement, d'animaux errants, d'accidents, de conflits de voisinage, de tapage nocturne, de coupures d'électricité ou d'eau, d'éclairage public défectueux... il faudra s'adresser au nouveau Maire.

Avec le vote du 15 mars 2020, une page heureuse de l'histoire de notre village se tourne. Elle était écrite en couleur, avec chaleur. Avec celle qui s'ouvre, reviendra-t-on à la froideur du noir et blanc ? L'avenir nous le dira.

Lionel Chollon
Maire de Loupiac 2008-2020

Jardin extraordinaire, légumes sans pesticides

Les brebis communales Liberté, Égalité, Fraternité

Le CCAS actif

Durant le confinement, il s'est assuré que les anciens vivaient ce moment difficile sans trop de stress. Il a distribué à celles et ceux qui en avaient besoin un masque solidaire réalisé par des Loupiacaises, en leur nom propre ou pour leur association. Qu'elles en soient remerciées.

Distribution de masques

Bordeaux Métropole vient de nous envoyer des masques. Nous sommes heureux de vous les distribuer.

300 masques chirurgicaux ont été achetés pour protéger les agents communaux lors de la reprise d'activité.

1 200 masques tissu lavables pour les habitants ont été commandés, fin avril, par l'intermédiaire de la CdC. Nous attendons la livraison. C'est la commune qui paiera la facture. L'État impose l'usage, mais n'en fait pas cadeau.

Nous sommes également dans l'attente de la livraison des masques tissu promis par le Département à chaque habitant. Ils devaient arriver le 4 mai.

Confinement et déconfinement, le problème reste le même : on manque de masques en France !!

Arrêté épandages

Le confinement a permis à plusieurs habitants de se rendre compte de la réalité des épandages de pesticides et désherbants réalisés par certains viticulteurs. Cela a soulevé des inquiétudes pour la santé et des questionnements.

En réponse, un arrêté a été pris. S'appuyant sur l'ordonnance publiée en décembre 2019, il rappelle les obligations réglementaires liées aux épandages et aux pulvérisations, les distances à observer. Minimum 10 m de toute mitoyenneté, qu'elle soit privée ou publique, 5 m d'un cours d'eau.

Il est du ressort des habitants et/ou de la mairie de les faire respecter en signalant toute action contrevenante à la loi.

Classement en catastrophe naturelle

Les pluies torrentielles des 9, 10 et 11 mai ont provoqué, entre autres, une montée du cours d'eau « Le Chay » qui est sorti de son lit et a fortement dégradé la route. Des caves, des garages ont été inondés. Des glissements de terrain ont été constatés. M. le Maire et M. Métais ont effectué des relevés dimanche 17 mai, afin d'étayer la demande de classement en catastrophe naturelle actuellement en cours. N'hésitez pas à envoyer toutes vos constatations à la mairie. Des travaux d'urgence sont demandés au syndicat intercommunal qui gère Le Chay pour renforcer les berges.

Fibre

Son installation en fin d'année 2019 a posé de gros soucis. La mairie a refusé de réceptionner les travaux (mal) réalisés. Ils devaient reprendre en mars, mais le confinement est passé par là. Dossier à suivre.

École

L'activité a repris avec la présence sur place de deux enseignants. Pour le moment, seuls les enfants prioritaires sont accueillis. Mais la demande des parents est forte. Ce sera à la nouvelle municipalité de trouver les solutions d'accueil.

Assainissement

La régie municipale continue à se mettre en place grâce au travail du secrétariat. La facturation du service est lancée. Il est important que chaque foyer s'acquitte rapidement de sa facture, car elle finance directement le budget assainissement. Et il faut rembourser les prêts.

Cimetière

Les arbres commandés en février ont été livrés mi-mars, puis plantés. Il s'agit de lagerstroemias, amandiers, pruniers, cyprès. Les essences préconisées par l'architecte ont été revues en fonction de leur l'entretien.

MAIRIE DE LOUPIAC
BERTHOUMIEU 33410 – LOUPIAC
Tél. 05 56 62 99 62 Fax 02 98 52
mairie-loupiac@wanadoo.fr
www.commune-loupiac33.fr